Le 23 mars 2021

**La FESP lance les HandiTrophées des SAP**

La Fesp, Fédération du service aux particuliers, organise la 1ère édition des [HandiTrophées](https://www.fesp.fr/handi-trophees) des SAP, avec le soutien de l’Agefiph et de la Branche des Entreprises privées de services à la personne. Les HandiTrophées sont un challenge sur la thématique du handicap en milieu professionnel. Ce nouveau rendez-vous annuel est réservé à toutes les entreprises relevant de la branche des entreprises des services à la personne.

Avec le lancement de ces HandiTrophées, la FESP souhaite recenser, valoriser et partager des initiatives territoriales dans le domaine du handicap. Pour Antoine Grézaud, directeur général de la FESP « *l’objectif est d’identifier les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves, les faire connaître et les mutualiser* ».

Les HandiTrophées proposent 5 catégories :"Recrutement", "Formation," "Maintien en emploi", "Sous-traitance auprès des secteurs protégé et adapté" et "En projet" pour les entreprises qui ont en eu l’idée ou l’intention, mais n’ont pas encore eu l‘occasion de passer à l'action. Pour candidater, les participants devront compléter [un dossier](https://bit.ly/3qOsxsQ) en présentant les modalités de mise en œuvre de la démarche pour la catégorie choisie : objectifs, étapes, acteurs, résultats… Ils peuvent présenter leur projet seul, ou s’associer à des partenaires.

Après cette première phase d’appel à candidatures, un jury, composé de personnalités qualifiées dans le domaine du handicap et du secteur des services à domicile désignera un gagnant dans chaque catégorie. Une remise des prix sera organisée début juillet 2021 (date à confirmer). Les lauréats dans chaque catégorie pourront bénéficier d’une dotation financière de 1 000 euros et d'une visibilité médiatique.

Pour Nicolas Rousseau, Directeur délégué à la formation et au développement à la FESP, « *les HandiTrophées sont l’opportunité pour les entreprises de mobiliser leurs équipes autour d'un projet positif et fédérateur, qui s’inscrit pleinement dans les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux (RSE) actuels. Ils contribuent également à renforcer l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap*».

Ce nouveau rendez-vous annuel consiste à donner un coup de pouce à des actions remarquables et contribuer au changement de regard sur le handicap. Il ambitionne de démultiplier les actions d’insertion et de formationdédiés aux métiers du grand âge, de l’entretien de la maison, de la garde d’enfants ainsi que les fonctions transverses et d’encadrement. Et enfin, les "HandiTrophées des SAP" mettront à l’honneur les initiatives pour l’inclusion et le maintien dans l’emploi.

**Informations pratiques et contacts presse :**

**+ Calendrier :**

**+ Du 15 Mars au 21 mai 2021 : recueil des projets revoir la date de démarrage**

**+ 21 juin 2021 : sélection des lauréats**

**+ Juillet 2021 : remise des trophées HandiTrophées**

**+ Dossier de candidature à télécharger** [ici](https://bit.ly/3qOsxsQ) **ou à retrouver sur le site de la FESP sur la page dédiée aux** [Handi-Trophées](https://www.fesp.fr/handi-trophees)

**+ Contact pour candidater : Nicolas Rousseau 06.80.38.35.74 ;** handisap@fesp.fr

**+** **Contact presse FESP : Shahina Akbaraly 06 50 82 55 02 ;** s.akbaraly@o2p-conseil.com

**+** **Contact presse Agefiph :** **Pauline Carde** pcarde@lebureaudecom.fr **06 32 03 22 55**

 **Ghislaine Cristofoletti** g-cristofoletti@agefiph.asso.fr **06 21 65 41 96**



L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

Plus d'informations sur[**www.agefiph.fr**](http://www.agefiph.fr)

**Suivez l’Agefiph sur** [**Twitter @Agefiph**](https://twitter.com/Agefiph_?ref_src=twsrc%5Egoogle%7Ctwcamp%5Eserp%7Ctwgr%5Eauthor)**\_**



**Reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France (arrêté de représentativité :** <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036268059> **). Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur.** <https://www.fesp.fr/>

**Elle fêtera cette année son 25e anniversaire.**